

*Allocations familiales—Loi*

● (2050)

Les libéraux de l'arrière-ban et d'autres députés n'ont pas à venir nous dire qu'il appartient au NPD de rejeter ce projet de loi ou d'en empêcher l'étude en comité. Nous sommes certes disposés à le faire, comme j'ai passé les 15 dernières minutes à le dire, mais il appartient à chacun des députés à la Chambre, quel que soit son poste, de lutter contre ce projet de loi. Si les libéraux le croient vraiment, ils feraient mieux de lutter contre cette mesure et de s'assurer que les retraités reçoivent leur pleine pension et ne deviennent pas les victimes des efforts du sénateur «Séraphin» Davey pour ruiner l'esprit de Noël. Que chacun des libéraux se le dise.

**M. Vic Althouse (Humboldt-Lake Centre):** Monsieur le Président, je veux parler de l'amendement au bill C-132, tendant à réduire les effets du programme des 6 et 5 p. 100 sur les allocations familiales. La plupart des Canadiens savent maintenant que le gouvernement entend plafonner l'indexation de ces prestations à 6 p. 100 en 1984 et à 5 p. 100 en 1985. Nous avons les allocations familiales depuis 1944. C'est un programme unique, qui tient compte de ce qu'il en coûte pour élever des enfants et attribue à la société un rôle dans ce domaine. Le programme, qui était bien inspiré, a connu divers problèmes que je voudrais évoquer brièvement.

On a pu lire ces derniers temps dans les journaux des articles selon lesquels il en coûte près de \$500,000 pour élever un enfant de nos jours. Cette somme comprend les dépenses réelles, les heures de travail supplémentaires non rémunérées ainsi que le manque à gagner de la mère qui reste à la maison pour élever ses enfants. En reconnaissance de cette contribution et de la valeur que représentent les enfants pour la société, nous avons un programme d'allocations familiales. Les prestations ne sont pas énormes mais, par cette mesure, la société prend part à l'éducation des enfants qui joueront dans l'avenir un rôle important sur le plan économique.

Entre 1945 et 1973, le montant mensuel de l'allocation était d'environ \$7.50 par enfant. En 1974, le montant a augmenté considérablement puisqu'il est passé à \$20 par enfant, quoiqu'on ait décidé à ce moment-là de rendre l'allocation imposable. L'allocation a aussi été indexée et elle a maintenant atteint environ \$27 par mois, même si l'indexation a été interrompue à quelques reprises. Si je ne m'abuse, c'est en 1976 qu'on a décidé de ne plus indexer les allocations pour restreindre les dépenses du gouvernement. Cette fois-ci, on supprime l'indexation pour lutter contre l'inflation. Sans ces interruptions, l'allocation atteindrait presque \$40 par mois au lieu de \$27 et le gouvernement veut maintenant limiter l'indexation à près de 6 et 5 p. 100 pour les quelques prochaines années.

Monsieur le Président, je ne suis pas convaincu que cela contribuera à enrayer la psychose inflationniste comme le prétend le gouvernement. Je voudrais citer un bref extrait de l'explication que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M<sup>me</sup> Bégin) a donnée du raisonnement du gouvernement. Au cours d'une audience du comité, elle a dit que le gouvernement voulait mobiliser tous les Canadiens pour lutter contre l'inflation. Apparemment, nous faisons donc la guerre à l'inflation. Il y a quelques années, nous ne faisons que nous y attaquer, mais maintenant nous mobilisons tous les Canadiens, y compris les nouveaux-nés. Tout le monde doit participer. Voici ce que le ministre a dit:

Pendant la séance de Cabinet, la politique du gouvernement, et c'est ce que vous voulez comprendre, a été adoptée de la façon suivante: à l'occasion du budget de juin, nous nous sommes aperçus que les dimensions psychologiques de l'inflation excessive à laquelle nous assistions au Canada devaient être prises en considération et que pour s'y attaquer il fallait une autre arme psychologique, un véritable aiguillon—...

Je n'ai jamais fait d'études poussées en psychologie, monsieur le Président, mais je n'ai jamais entendu dire que l'aiguillon était une grande arme psychologique. Apparemment, il en est devenu une dans le cadre du programme des 6 et 5 p. 100. Le ministre a poursuivi:

... et je sais que le mot va vous faire sourire—l'aiguillon d'une campagne nationale de solidarité de tous les Canadiens, une mobilisation générale pour réduire de moitié les taux d'inflation prévus, les ramener de 12 à 6 p. 100 et de 10 à 5. Je pense que d'une certaine façon c'est peut-être choisir arbitrairement un objectif commun pour tous les Canadiens...

De toute façon, les Canadiens ont été mobilisés et je ne sais pas au juste quel en a été le résultat. Il me semble que cela a des conséquences très réelles sur le revenu des Canadiens les plus démunis. Le ministre nous a dit plus tard qu'environ 900,000 enfants vivent dans la pauvreté et que leurs mères ont besoin du plein montant de l'allocation familiale pour les nourrir, non pas seulement pour les vêtir, les instruire ou les amener au cinéma, mais bien pour les nourrir. Voilà les gens que nous mobilisons pour lutter contre l'inflation.

Cela me semble être une guerre factice, monsieur le Président. Nous luttons contre l'inflation tout en augmentant le taux de chômage. Un grand nombre de ces 900,000 enfants sont fort probablement élevés par un parent célibataire, ordinairement la mère, qui reçoit en même temps des prestations de bien-être social. Les effets d'une réduction ne manquent pas de se faire sentir très concrètement dans ces familles. Dans le cadre de sa lutte contre l'inflation, le gouvernement réduit ses dépenses à l'égard de programmes et de mesures qui créent des emplois. De sorte que certaines de ces familles où le père est présent ont en plus à souffrir du fait qu'il soit en chômage. Alors même qu'il poursuit sa lutte contre l'inflation, le gouvernement crée un monde où de 20 à 25 p. 100 de la population voit son pouvoir d'achat rogné à un point tel qu'elle peut difficilement se nourrir adéquatement. Ce groupe doit par ailleurs réduire ses autres besoins et éprouve des difficultés à trouver des emplois.

● (2100)

Nombre de témoins sont venus prendre la parole devant d'autres comités. Ils nous ont dit que c'était l'absence de demande qui conduisait le pays à sa ruine, mais le gouvernement continue à sabrer les revenus de ceux qui pourraient contribuer à relancer la demande. Sur le plan économique, sa façon de faire n'a aucun sens. Sur le plan social, il est aberrant de réduire tant soit peu le revenu des personnes qui luttent déjà pour survivre.

A mes yeux, c'est injuste. Je ne vois pas comment on peut justifier rationnellement pareille mesure. Du point de vue économique ou social, c'est insensé. C'est la négation d'une politique établie depuis longtemps, par laquelle on tente de reconnaître le rôle des femmes qui élèvent des enfants et de les aider à jouer ce rôle.

Je voudrais citer ici certains passages du témoignage devant le comité des représentants du groupe Low Income Support Service d'Ottawa-Carleton, afin d'illustrer l'impact de cette